



DECISION n°1072967
d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par
l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors
SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR Basse
Normandie

La directrice générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie,

Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;

Vu la délibération n° CA 12-12 du 18 octobre 2012 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-20 du 20 octobre 2015 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation de la révision du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la délibération n° CA 15-33 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR Basse Normandie signée le 19 mai 2016, et de son avenant signé le 21 juillet 2017 ;

Vu l'avis de la commission des aides du 17 octobre 2017 concernant l'aide n°1072967 ;

DECIDE :

Article 1 – OBJET

L'Agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour l'appel à projet n°6 du dispositif 7.6.1 "Animation des documents de gestion des sites Natura 2000" et du dispositif 7.6.3 "Contrats Natura 2000 - en milieu non-agricoles et non forestiers et en milieux forestiers".

	Montant attribué par l'Agence			Montant attribué par les autres financeurs (Région, Etat)	Montant FEADER total	Montant d'aide total
	Part cofinancée	Part Top-Up	TOTAL			
Mesure 7.6.1 Animation DOCOB	87 252 €	0 €	87 252 €	1 924 €	151 820 €	240 996 €
Mesure 7.6.3 Contrats Natura 2000	13 640 €	0 €	13 640 €	604 €	24 254 €	38 498 €
TOTAL	100 892 €	0 €	100 892 €	2 528 €	176 074 €	279 494 €

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'Agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN listés en annexe 1.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et à une durée de validité de 5 ans.

Date :

05 DEC. 2017

La directrice générale



Patricia BLANC

Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESEN

DPT	Nom du territoire	Mesure du PDRR	Nom attributaire	Type de mesure	Montant présenté	Montant retenu	Montant attribué AESN
50	FR 2500088 : marais du Cotentin et du Bessin, baie des Veys FR 2500081 : havre de saint germain sur Ay et Landes de Lessay FR 2510046 : basses vallées du Cotentin et du Bessin baie des Veys	7.6.1	Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin	Animation de DocOb Natura	229 516,20 €	229 516,20 €	84 928,73 €
50	FR 2500110 : vallée de la Sée	7.6.1	Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie	Animation de DocOb Natura	11 479,52 €	11 479,52 €	2 323,51 €
50	FR 2500088 : marais du Cotentin et du Bessin, baie des Veys FR 2510046 : basses vallées du Cotentin et du Bessin baie des Veys	7.6.3	Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin	Contrats Natura 2000	23 522,01 €	23 522,01 €	8 099,25 €
50	FR 2500081 : havre de saint germain sur Ay et Landes de Lessay	7.6.3	Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche	Contrats Natura 2000	14 976,12 €	14 976,12 €	5 541,16 €

Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN

	Décision n°1060403	Décision n°1060420	Décision n°1066306	Décision n°1066310	Décision n°1069076	Décision n°1069077	Décision n°1071848	Décision n°1071849	Décision n°1072967	Montant cumulé sur la période 2015-2020
Mesure 4.1.1	108 613 €	3 108 €	40 816 €	148 660 €	45 986 €	198 951 €	121 138 €	10 674 €	0 €	677 946 €
Mesure 7.6.1 - Animation DOCOB	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	87 252 €	87 252 €
Mesure 7.6.3 - Contrats Natura 2000	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 640 €	13 640 €
Imprévus	2 172 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 172 €
TOTAL	110 785 €	3 108 €	40 816 €	148 660 €	45 986 €	198 951 €	121 138 €	10 674 €	100 892 €	781 010 €